



## Table des matières

---

### **Introduction :**

### **En tant que militante ou militant syndical, pourquoi s'intéresser au droit international du travail ?**

---

### **Section A** Quels droits pour les travailleuses et les travailleurs dans le contexte de la mondialisation néolibérale?

**Fiche A1** : Comment la mondialisation néolibérale transforme-t-elle le monde du travail?

**Fiche A2** : L'emploi précaire, dommage collatéral de l'économie globalisée

**Fiche A3** : L'État et la mondialisation néolibérale... quels droits pour les travailleuses et les travailleurs du secteur public?

**Fiche A4** : Le travail des femmes au cœur de la mondialisation

**Fiche A5** : L'action syndicale dans le contexte de la mondialisation : pour un nouveau rapport de force à l'échelle de la planète!

---

### **Section B** Le travail migrant, un enjeu prioritaire dans le contexte de la mondialisation

**Fiche B1** : Travail migrant et mondialisation : quels enjeux?

**Fiche B2** : Les enjeux du travail migrant temporaire au Québec et au Canada

**Fiche B3** : Les travailleurs migrants dans le secteur agricole au Québec et au Canada

**Fiche B4** : Les aides familiales résidentes au Québec et au Canada

---

### **Section C** Le droit international, un outil syndical dans le contexte de la mondialisation

**Fiche C1** : L'ABC du droit international

**Fiche C2** : L'Organisation internationale du Travail (OIT) et la protection des droits au travail

**Fiche C3** : L'Organisation des Nations Unies (ONU) et la protection des droits au travail

**Fiche C4** : Les dispositions liées au travail dans les accords commerciaux : une autre forme de régulation publique du travail

---



# En tant que militante ou militant syndical, pourquoi s'intéresser au droit international du travail?

Entre 2009 et 2012, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) a mené un vaste chantier de recherche, de formation et d'éducation afin de mieux comprendre les différents outils du droit international et la façon dont ceux-ci peuvent être utilisés afin de faire reconnaître et respecter les droits des travailleuses et des travailleurs, au Québec comme dans le monde.

Pendant cette période, l'actualité bouillonnante a grandement alimenté notre réflexion : crise économique, émergence du mouvement des indignés, fermetures ou délocalisations d'usines sont autant d'éléments qui nous ont permis de constater que la mondialisation néolibérale continue d'accentuer les inégalités entre les pays du Nord et du Sud, mais également entre les élites économiques et les classes moyennes et défavorisées, à l'intérieur même de notre société.

Dans ce contexte, le droit international apparaît comme une piste d'action intéressante et encore peu explorée par les organisations syndicales québécoises. Sa portée est non seulement juridique, par son incorporation dans notre droit national, mais également morale, puisqu'il est issu de consensus internationaux auxquels de nombreux États ont accepté d'acquiescer. Ainsi, le droit international donne une légitimité aux revendications pour un travail décent et peut aussi être utilisé à des fins d'éducation et de mobilisation dans nos propres instances.

Bien entendu, le but visé par ce projet n'est pas de vous transformer, vous les militantes et militants syndicaux qui prendrez part à cette formation, en experts du droit international ! Nous espérons plutôt que vous en ressortirez avec une connaissance de base des instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU), une meilleure idée de leurs différentes utilisations possibles, de même qu'un intérêt accru pour les questions touchant les droits des travailleuses et des travailleurs, au Québec et dans le monde. Ainsi, vous serez mieux outillés pour utiliser le droit international dans vos luttes syndicales et également pour développer et faire fructifier votre solidarité avec les travailleuses et les travailleurs d'ailleurs dans le monde.

Enfin, nous proposons dans cette trousse de comprendre l'expression « travailleuses et travailleurs » au-delà de sa définition conventionnelle de personnes salariées. En effet, nous estimons que cette expression regroupe également les gens en recherche d'emploi, les travailleuses et travailleurs autonomes et celles et ceux de l'économie informelle. Ce sont toutes ces personnes que nous souhaitons représenter dans cette trousse en utilisant un « nous » rassembleur et mobilisateur.